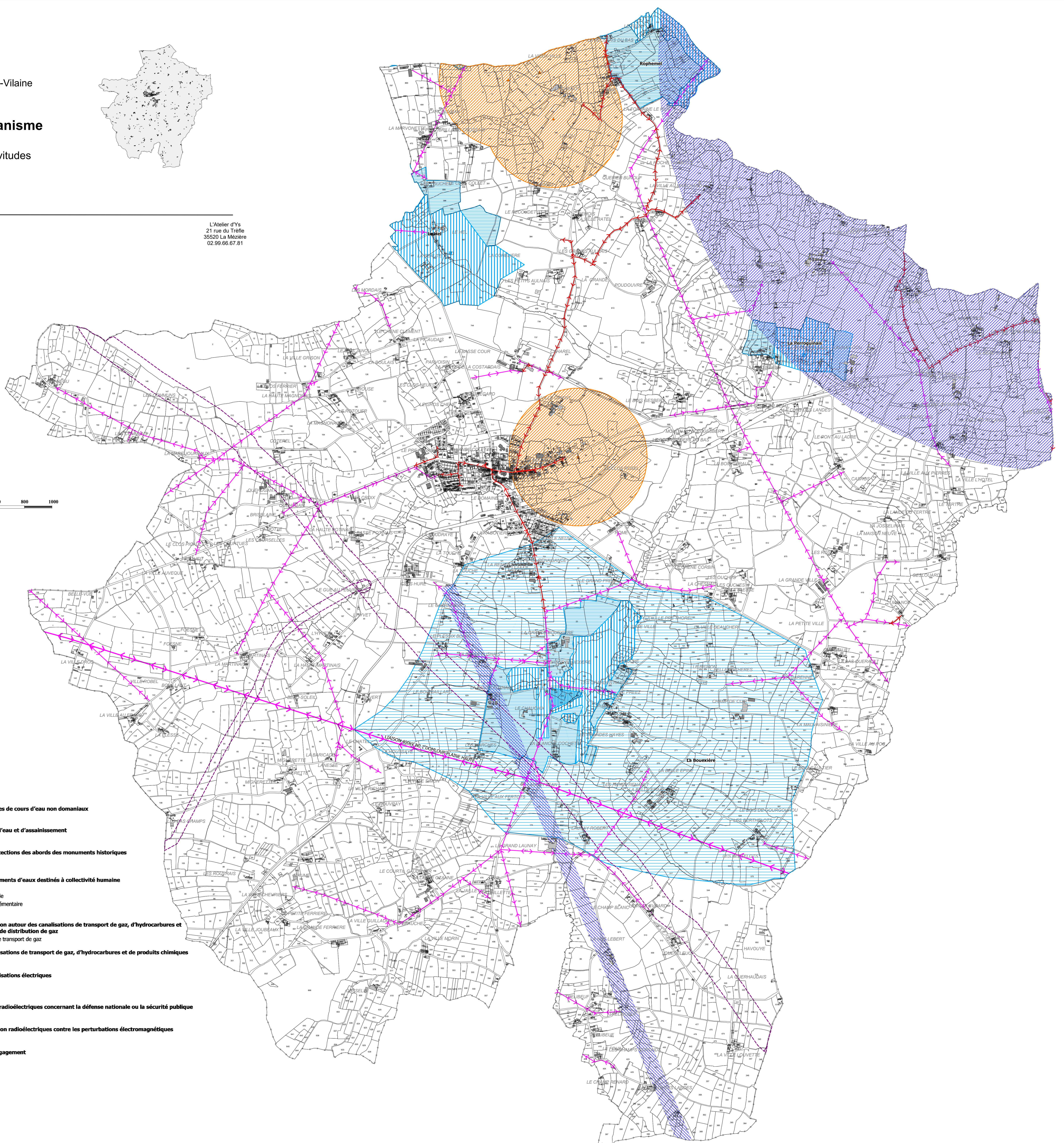


Plan Local d'Urbanisme

N°6.2 - Plan des servitudes

Échelle : 1/10 000e
Approbation en date du 10 février 2020

L'Atelier d'Ys
21 rue du Tréfle
35520 La Mézière
02 99 66 67 81



- Limite communale
- A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux**
S'applique sur tout le territoire communal
- A5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement**
S'applique sur tout le territoire communal
- AC1 - Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques**
 Monument
 Périmètre
- AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine**
 PPI - Périmètre de protection immédiate
 PRS - Périmètre de protection rapprochée sensible
 PRC - Périmètre de protection rapprochée complémentaire
 PPE - Périmètre de protection éloignée
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz**
 Zones de danger aux abords des canalisations de transport de gaz
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques**
Non reportée sur le plan
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques**
 Ligne électrique HT
 Ligne électrique aérienne
 Ligne électrique souterraine
- PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique**
 PT1
- PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques**
 PT2
- T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de déagrement**
S'applique sur tout le territoire communal